



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-725-11 Klinikai fogászati higiénikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Hygiéniste dentaire clinique

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- comprendre des caractéristiques biologiques de base du corps humain sain, en particulier en ce qui concerne la cavité buccale et les dents;
- informer les patients des activités de base nécessaires pour la santé buccale;
- appliquer les principes de communication professionnelle;
- effectuer des tâches préparatives avant les interventions dentaires, et assister pendant les traitements et les interventions dentaires et odontologiques;
- organiser des tâches et des processus relatifs à cette profession;
- effectuer des traitements dentaires préventifs et d'hygiène buccale chez les patients ambulatoires et internes selon l'indication médicale et sous la supervision d'un/une dentiste;
- effectuer l'examen stomato-oncologique de la bouche;
- adhérer aux règles et aux normes de la protection contre les accidents;
- reconnaître les situations qui présentent de risque pour la santé, les risques d'infection et le mode de transmission des infections à temps;
- adhérer aux règles concernant le traitement des patients qui sont infectés et qui présentent de risque considérable;
- appliquer les possibilités de prévenir la transmission des infections de patient à patient et de patient à personnel;
- donner les premiers soins selon les règles de premiers soins;
- effectuer son travail selon les normes éthiques générales, sa fonction, ses tâches, ses droits et ses obligations;
- s'informer dans la littérature professionnelle de langue étrangère concernant les traitements dentaires préventifs;
- appliquer ses connaissances d'informatique de base au niveau de l'utilisation.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3325 Assistant(e) dentaire

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministre des Ressources Humaines</p>																		
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																		
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Questions professionnelles complexes à l'écrit</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">50.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>			Épreuve écrite centrale	Questions professionnelles complexes à l'écrit	5	20.00	Épreuve orale	Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale	5	30.00	Épreuve pratique	Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale	5	50.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Questions professionnelles complexes à l'écrit	5	20.00																
Épreuve orale	Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale	5	30.00																
Épreuve pratique	Activités d'un/une hygiéniste dentaire, prévention dentaire, hygiène buccale	5	50.00																
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																	
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																		
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																			
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle 23/2018. (VII. 18.) Décret EMMI 27/2016 sur les exigences professionnelles et d'examen pour les qualifications professionnelles dans le domaine des ressources humaines. (IX. 16.) modifiant le règlement EMMI.</p>																			

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 50 % Pratique: 50 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		440 heures
Niveau d'entrée requis: <ul style="list-style-type: none">- Baccalauréat- 54 720 02 Assistant(e) dentaire		
Modules d'exigences professionnelles: 11192-16 Activités d'un/une hygiéniste dentaire 11193-16 Prévention dentaire, hygiène buccale		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET